



PRO-BARREAU.COM
Formation juridique



DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

La demande d'exequatur

Mon premier dossier

Objectif

L'exequatur repose sur un équilibre : reconnaître les effets d'une décision étrangère ou d'une sentence arbitrale, tout en permettant à l'Etat dans lequel la reconnaissance et l'exécution est recherchée d'exercer un contrôle sur celles-ci. La présente formation vise donner un premier aperçu des conditions à respecter et des étapes à suivre pour obtenir l'exequatur qu'il s'agisse d'une décision étrangère, d'une sentence arbitrale interne ou d'une sentence arbitrale internationale.

Thèmes abordés

Exequatur ; reconnaissance et exécution ; sentence arbitrale ; décision étrangère ; ordre public international ; Convention de New York de 1958 ; Règlement Bruxelles I bis ; article 1487 du Code de procédure civile ; article 1516 du Code de procédure civile.

Programme détaillé

14h00 - 14h15

Introduction et cadre général

14h15 - 15h15

I. Maîtriser la procédure d'exequatur d'une décision étrangère

- Identifier la juridiction compétente
- Maîtriser les conditions de forme de la demande
- Comprendre le déroulement de la procédure d'exequatur

15h15 - 16h00

II. Maîtriser la procédure d'exequatur des sentences arbitrales

- Distinguer l'arbitrage interne de l'arbitrage international
- Identifier la juridiction compétente
- Maîtriser les conditions de forme de la demande
- Comprendre le déroulement de la procédure d'exequatur



Conférence animée par

Nataliya Barysheva

Avocate au Barreau de Paris

Tarif : 330 €



Date

10 décembre 2026
(14h00 - 16h00 en direct)



Durée

4 heures *

* 2 heures de Webconférence en direct + 2 heures facultatives de validation des acquis à réaliser



Public

Avocats, Juristes



Niveau 1

Acquisition des fondamentaux



Lieu

Paris ou à distance



PRO-BARREAU
Formation juridique

3, rue de Nesle
75006 Paris

Tel. 01 56 81 00 30
Fax. 01 72 34 92 58

www.pro-barreau.com
presentielles@pro-barreau.com

Etablissement de Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation



DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

La demande d'exequatur

Mon premier dossier

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Tarif : **330€ TTC**

Date : **le 10 décembre 2026 de 14h00 à 16h00**

Je choisis de suivre la formation : ☐ **à distance** en visio via *Pro-Barreau Live*
☐ **en présentiel** : 3 rue de Nesle 75006 Paris

☐ J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau

☐ J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP

☐ J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

